



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 12 juin 2023

N° 2023/06-26

DENOMINATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE - ARGENTA

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE LUNDI DOUZE JUIN à DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean Baptiste PRINGUEY, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Richard CORVAISIER et Estelle BERETTI.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Nathalie LEVY, représentée par Gérard SIGAUD

Clara BIANCO, représentée par Marie-Hélène WEBER

Jérôme AZUARA, représenté par Laurent PRADIER

Cécile NEGRIER, représentée par Hugues FERRAND

Mathilde BORNE, représentée par Carine BARBIER

ABSENTS EXCUSÉS :

Frédéric FAIVRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Marthe JEREZ

Délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2023**N° 2023/06-26****DENOMINATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE - ARGENTA**

Monsieur Philippe GUY, adjoint délégué à la Vie associative, à l'animation, à la Mémoire et au jumelage expose :

Le concept de jumelage est né au 20^{ème} siècle, au lendemain de la seconde Guerre Mondiale. Très vite, ils se sont multipliés comme instruments de paix et de compréhension entre les peuples.

La France, avec ses quelques 17000 jumelages, est le deuxième pays européen, après l'Allemagne, avec le plus de villes jumelées.

Les jumelages sont aujourd'hui des outils de construction d'une Europe œuvrant pour la culture, la jeunesse, le sport, l'éducation, la citoyenneté, mais aussi les préoccupations environnementales, notamment par le biais de rencontres, d'échanges ou de stages.

La Ville de Castelnaud-le-Lez a conclu en 1981 un premier jumelage avec Plankstadt, ville allemande du Bade-Wurtemberg, près de Heidelberg, avec laquelle nous avons célébré, en mai 2022 à Castelnaud, le 40^{ème} anniversaire de notre engagement réciproque.

Puis, en 2003, la Ville a scellé un jumelage avec la ville d'Argenta, située en Italie dans la province d'Emilie-Romagne, au cœur du triangle Ferrare-Bologne-Ravenne, à 865 km de Castelnaud-le-Lez.

En 2023, du 23 au 25 juin, sera célébré à Castelnaud le 20^{ème} anniversaire de notre jumelage avec la ville d'Argenta.

Très attachée à la symbolique que représente le renouvellement de ce serment, la Ville a souhaité qu'un lieu porte le nom d'Argenta, tout comme il existe déjà l'avenue de Plankstadt. C'est tout naturellement qu'a été choisi le Giratoire qui se situe entre l'avenue du Devois et l'avenue des Apollons, à proximité de la stèle installée à l'occasion du scellement du jumelage en 2003. Ce Giratoire, parce qu'il est proche du parvis des Droits de l'Homme et qu'il est fréquenté par un grand nombre d'enfants et de jeunes qui se rendent dans les écoles ou au plateau sportif, semble être le lieu idéal pour porter le nom de « Giratoire d'Argenta ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la dénomination « Giratoire d'Argenta ».

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 12 JUIN 2023

LE MAIRE



Frédéric LAFFORGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.